

**Réglementation de circulation / Dérogation  
tonnage Impasse de la Fontaine / Vidange fosse  
septique propriété MUNGIA LOZANO**

Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22/07/1982 et par la loi 83.8 du 07/01/1983,
  - . Vu le décret n° 82-389 du 10/05/1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
  - . Vu le Code de la route,
  - . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - . Vu le Code de la voirie routière,
- . Vu la demande reçue le 01.06.2026 de M. MUNGUIA LOZANO, 1 impasse de la Fontaine 07800 SAINT-GEORGES-LES-BAINS.

Considérant que pour permettre la vidange de la fosse septique sur la propriété de M. MUNGUIA LOZANO, une réglementation particulière est nécessaire Impasse de la Fontaine.

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1 - **VEOLIA, SARP Valence** bénéficie d'une mesure dérogatoire à l'arrêté municipal n° 2016-077 du 27 décembre 2016 fixant la limitation de tonnage sur l'Impasse de la Fontaine à 3,5 Tonnes et devra respecter le tonnage maximum de 16 Tonnes, du 10 au 12 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 - Le(s) demandeur(s) reste(nt) responsable(s) des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant au tiers, qu'au Domaine Public Routier et s'engage(nt) à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès sa réception et après que les formalités de publications nécessaires auront été effectuées.

ARTICLE 4 - Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :  
M. le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,  
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,  
La C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND GRANGES (07),  
M. MUNGUIA LOZANO, demandeur.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 02.06.2026

Le Maire,



Geneviève PEYRARD